



## Remplacement orthopédagogue ⇒ Concours CSSÉ23-163

Centre de services scolaire de l'Énergie

📍 2072 Rue Gignac, Shawinigan, Québec G9N 3X2

👤 1 Poste disponible

📅 Expire à l'externe le : May 17, 2023

📅 Expire à l'interne le : May 17, 2023

**POSTULER**

### DESCRIPTION DU POSTE

Nous sommes à la recherche d'un(e) **orthopédagogue**.

#### Lieu de travail

Écoles primaires secteur Shawinigan

Date de début : 15 mai 2023

Date de fin : durée indéterminée

#### Nature du travail

L'emploi d'orthopédagogue comporte plus spécifiquement d'une part, le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi que l'identification de leurs besoins et de leurs capacités, d'autre part, la conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage au plan des habilités cognitives ou des compétences; ainsi qu'un rôle conseil et de soutien auprès des enseignantes et enseignants et des autres intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

#### Qualifications requises

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment :

- en orthopédagogie;
- en adaptation scolaire.

Pour plus d'information sur les attributions caractéristiques, veuillez consulter le Plan de classification en annexe.

*Le Centre de services scolaire de l'Énergie participe au programme d'accès à l'égalité en emploi.*



Date de début :  
**May 15, 2023**



Type d'emploi :  
**Remplacement / Temps plein**



Quarts de travail :  
**Jour**



Heures de travail :  
**35.00 h/sem.**



Salaire :  
**\$27.08 - \$50.39 CAD Taux horaire**

#### Documents requis

✓ **CV**

#### Documents facultatifs

- ✓ **Lettre de motivation**
- ✓ **Diplômes / Certificats**
- ✓ **Relevé de notes**
- ✓ **Évaluation comparative des diplômes**
- ✓ **Certificat de naissance**

#### Documents à consulter

**Plan de classification** 📄



## AVANTAGES



Horaire de jour, du lundi au vendredi



Télétravail possible



Accès au programme d'aide aux employés



Salaire concurrentiel



Congé de maladie



Conciliation travail-vie personnelle



Formation continue



Régime de retraite



Avancement de carrière



Insertion professionnelle



20 jours de vacances après 1 an de service continu



Assurances collectives